

DECRET N° 77/711 du 23/12/77

Portant nomination de Monsieur MONDJO-  
BANGUI Joseph-Vital, Ingénieur d'Agri-  
culture Stagiaire, en qualité de Directeur  
des Ecoles des Métiers.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du  
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;  
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organi-  
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;  
Vu le décret 77/I65 du 5 avril 1977 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à  
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du  
Congo ;  
Vu le décret n° 77/467 du 7 Septembre 1977 portant orga-  
nisation du Ministère de l'Education Nationale ;  
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réu-  
nion du 11 Novembre 1977 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MONDJO-BANGUI Joseph-Vital, Ingénieur d'Agri-  
culture Stagiaire, précédemment en service à l'Institut National de  
Recherche et d'action Pédagogique, est nommé Directeur des Ecoles  
des Métiers.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-  
traires.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date  
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Jour-  
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué  
partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 23/DEC/1977

Par le Deuxième Vice-Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Gardé des Sceaux,

A. MOUSSOU-POUATI.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Antoine NDINGA.-